



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlements 700-20, 702-20 et 716-20

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 9 novembre 2020, les règlements suivants :

- ↪ **Règlement 700-20** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de créer la zone EX-11 à même une portion de la zone RU-14 dans le secteur du parc industriel no 2*
- ↪ **Règlement 702-20** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins d'agrandir la zone EX-3 à même une partie des zones AVd-5 et AID-11 dans le secteur du rang Notre-Dame*
- ↪ **Règlement 716-20** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de modifier certaines dispositions*

Ces règlements sont entrés en vigueur le 27 novembre 2020 à la suite de la délivrance des certificats de conformité par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 30 novembre 2020.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA